

# **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**

**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2020**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.803.587, un actif net de D : 1.797.698 et un bénéfice de la période de D : 15.287.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes post Conclusion**

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 93,84% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.  
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 6,14% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de la période, 12,72% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par la Société Tunisienne de Banque représentent à la clôture de la période 11,41% de l'actif net de la société se situent ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 692 516,084</u>	<u>2 252 022,057</u>
Obligations et valeurs assimilées		1 463 856,984	2 252 022,057
Tires des Organismes de Placement Collectif		228 659,100	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>110 736,225</u>	<u>541 224,315</u>
Placements monétaires	5	110 736,225	541 224,315
Disponibilités		-	-
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>334,535</u>	<u>334,536</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>1 803 586,844</b></u>	<u><b>2 793 580,908</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	5 715,520	10 290,454
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	172,912	615,564
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>5 888,432</b></u>	<u><b>10 906,018</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	1 735 273,090	2 682 971,390
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		32,178	18,200
Sommes distribuables de l'exercice		62 393,144	99 685,300
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>1 797 698,412</b></u>	<u><b>2 782 674,890</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>1 803 586,844</b></u>	<u><b>2 793 580,908</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>19 240,894</b>	<b>88 271,771</b>	<b>30 594,307</b>	<b>130 594,863</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 240,894	88 271,771	30 594,307	130 594,863
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>396,207</b>	<b>17 816,280</b>	<b>1 989,565</b>	<b>8 823,253</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>19 637,101</b>	<b>106 088,051</b>	<b>32 583,872</b>	<b>139 418,116</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(5 656,040)	(25 306,366)	(7 428,195)	(28 529,364)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>13 981,061</b>	<b>80 781,685</b>	<b>25 155,677</b>	<b>110 888,752</b>
<b>Autres produits</b>		50,327	1 693,509	-	-
<b>Autres charges</b>	13	(2 179,527)	(4 172,101)	(757,592)	(3 173,305)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 851,861</b>	<b>78 303,093</b>	<b>24 398,085</b>	<b>107 715,447</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 876,903)	(15 909,949)	(958,554)	(8 030,147)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>6 974,958</b>	<b>62 393,144</b>	<b>23 439,531</b>	<b>99 685,300</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 876,903	15 909,949	958,554	8 030,147
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(671,890)	(8 622,650)	(3 086,797)	4 631,665
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 107,017	16 934,101	5 551,000	5 548,400
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>15 286,988</b>	<b>86 614,544</b>	<b>26 862,288</b>	<b>117 895,512</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	15 286,988	86 614,544	26 862,288	117 895,512
Résultat d'exploitation	11 851,861	78 303,093	24 398,085	107 715,447
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(671,890)	(8 622,650)	(3 086,797)	4 631,665
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 107,017	16 934,101	5 551,000	5 548,400
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(86 684,256)	-	(114 228,971)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(164 643,423)	(984 906,766)	(27 351,236)	(473 055,223)
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	208 586,541	704 736,959	134 063,829	1 054 395,950
- Régularisation des sommes non distribuables	708,424	1 459,322	473,012	1 789,732
- Régularisation des sommes distribuables	7 078,608	17 219,773	4 970,953	33 982,465
<b>Rachats</b>				
- Capital	(367 979,116)	(1 659 551,325)	(160 364,900)	(1 515 125,114)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 085,368)	(2 654,707)	(564,513)	(2 493,977)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 952,512)	(46 116,788)	(5 929,617)	(45 604,279)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(149 356,435)</b>	<b>(984 976,478)</b>	<b>(488,948)</b>	<b>(469 388,682)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	1 947 054,848	2 782 674,890	2 783 163,838	3 252 063,572
En fin de période	1 797 698,412	1 797 698,412	2 782 674,890	2 782 674,890
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	18 379	26 124	26 831	30 626
En fin de période	16 827	16 827	26 124	26 124
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,834</b>	<b>106,834</b>	<b>106,518</b>	<b>106,518</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,84%</b>	<b>3,88%</b>	<b>0,97%</b>	<b>3,94%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020, à D : 1.692.516,084 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>1 406 191,150</b>	<b>1 463 856,984</b>	<b>81,43%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>634 046,900</b>	<b>654 224,060</b>	<b>36,39%</b>
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	79 977,000	81 262,502	4,52%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	19 998,000	21 019,528	1,17%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	60 000,000	62 092,274	3,45%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	61 446,000	61 544,996	3,42%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	33 298,800	35 061,282	1,95%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	146 875,000	153 440,044	8,54%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	49 948,200	51 599,334	2,87%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	20 000,000	21 099,716	1,17%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	20 000,000	20 058,126	1,12%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	60 000,000	63 088,110	3,51%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	82 500,000	83 958,148	4,67%
<b><u>Emprunt National</u></b>		<b>50 000,000</b>	<b>51 356,986</b>	<b>2,86%</b>
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	50 000,000	51 356,986	2,86%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>722 144,250</b>	<b>758 275,938</b>	<b>42,18%</b>
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	252 189,285	14,03%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	204 819,209	11,39%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	102 187,695	5,68%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	199 079,749	11,07%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>226 209,077</b>	<b>228 659,100</b>	<b>12,72%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
TUNISIE SICAV	1 150	226 209,077	228 659,100	12,72%
<b>Total</b>		<b>1 632 400,227</b>	<b>1 692 516,084</b>	<b>94,15%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>93,84%</b>		

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 110.736,225 et se détaille comme suit:

<i>Désignation</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2020</i>	<i>% Actif net</i>
<b>Dépôt à vue</b>	<b>109 588,850</b>	<b>110 736,225</b>	<b>6,16%</b>
AMEN BANK	109 588,850	110 736,225	6,16%
<b>Total général</b>	<b>109 588,850</b>	<b>110 736,225</b>	<b>6,16%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>6,14%</b>	

## Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 334,535 contre D : 334,536 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Autres Créances d'Exploitation	334,535	334,536
<b>Total</b>	<b>334,535</b>	<b>334,536</b>

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 5.715,520 contre D : 10.290,454 au 31 décembre 2019 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Smart Asset Management	1 628,345	3 915,860
Maxula Bourse	1 628,345	3 915,860
Rémunération du dépositaire	2 458,831	2 458,734
<b>Total</b>	<b>5 715,520</b>	<b>10 290,454</b>

## Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 172,912 contre D : 615,564 au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	152,092	237,744
Retenue à la source sur commissions	-	357,000
Autres	20,820	20,820
<b>Total</b>	<b>172,912</b>	<b>615,564</b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

### **Capital au 31-12-2019**

Montant	2 682 971,390
Nombre de titres	26 124
Nombre d'actionnaires	79

### **Souscriptions réalisées**

Montant	704 736,959
Nombre de titres émis	6 862
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

### **Rachats effectués**

Montant	(1 659 551,325)
Nombre de titres rachetés	(16 159)
Nombre d'actionnaires sortants	(10)

### **Autres mouvements**

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	16 934,101
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(8 622,650)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 195,385)

### **Capital au 31-12-2020**

Montant	1 735 273,090
Nombre de titres	16 827
Nombre d'actionnaires	75

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 19.240,894 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020, contre D : 30.594,307 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2020	Du 01/01 Au 31/12/2020	Du 01/10 Au 31/12/2019	Du 01/01 Au 31/12/2019
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Revenus des obligations</b>				
- intérêts	7 940,474	45 542,027	14 658,839	73 027,268
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b>				
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	11 300,420	42 729,744	15 935,468	57 567,595
<b>TOTAL</b>	<b>19 240,894</b>	<b>88 271,771</b>	<b>30 594,307</b>	<b>130 594,868</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020 à D : 396,207 contre D : 1.989,565 pour la même période de l'exercice 2019, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, et se détaille comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2020	Du 01/01 Au 31/12/2020	Du 01/10 Au 31/12/2019	Du 01/01 Au 31/12/2019
Intérêts des dépôts à vue	396,207	9 686,573	1 400,414	5 677,338
Intérêts des certificats de dépôt	-	921,207	-	2 556,764
Intérêts des comptes à terme	-	7 208,500	589,151	589,151
<b>TOTAL</b>	<b>396,207</b>	<b>17 816,280</b>	<b>1 989,565</b>	<b>8 823,253</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020 à D : 5.656,040, contre D : 7.428,195 pour la même période de l'exercice 2019, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2020	Du 01/01 Au 31/12/2020	Du 01/10 Au 31/12/2019	Du 01/01 Au 31/12/2019
Commission de gestion	1 631,479	7 893,135	2 514,355	10 668,427
Commission de distribution	1 631,479	7 893,135	2 514,355	10 668,427
Commission de dépôt	2 393,083	9 520,097	2 399,485	7 192,510
<b>Total</b>	<b>5 656,040</b>	<b>25 306,366</b>	<b>7 428,195</b>	<b>28 529,364</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10 au 31/12/2020 à D : 2.179,527 contre D : 757,592 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2020	Du 01/01 Au 31/12/2020	Du 01/10 Au 31/12/2019	Du 01/01 Au 31/12/2019
Redevance du CMF	456,998	2 210,971	704,303	2 988,377
Commissions bancaires	48,910	209,494	53,289	184,928
Ajustement sur changement du taux de la retenue à la source	1 643,182	1 643,182	-	-
Autres	30,437	108,454	-	-
<b>Total</b>	<b>2 179,527</b>	<b>4 172,101</b>	<b>757,592</b>	<b>3 173,305</b>

### Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.